

Pour 15
Contre 6

Majorité de neuf pour l'affirmative.

Les noms se sont trouvés les mêmes que les derniers pris, avec la différence que ceux pour la question d'alors ont été contre la présente.

ORDONNE', que *Thomas Cary*, Editeur du papier-nouvelle, intitulé, "*The Quebec Mercury*," pour avoir entrepris de donner dans son papier d'hier, un détail des procédés de cette Chambre, soit mis sous la garde du Sergent d'Armes qui assiste à cette Chambre.

Mr. *Roy Portelance* a présenté, conformément à l'ordre, un *Bill* qui fait l'application d'une autre somme de mille livres, prise sur quelques uns des argents non appropriés entre les mains du *Receveur Général* de sa Majesté, aux fins d'améliorer la navigation intérieure de cette Province entre *Montréal* et le *Lac St. François*, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. *Roy Portelance*, secondé par Mr. *Mure*,

ORDONNE', que le dit *Bill* soit lu une seconde fois demain.

Mr. *Mure*, en l'absence de Mr. *Frobisher*, a présenté à la Chambre, conformément à l'ordre, le rapport du Comité de toute la Chambre au quel avoit été référé le *Bill* qui rappelle une ordonnance passée dans la vingt cinquième année du règne de sa Majesté, intitulée, "Ordonnance qui défend l'exportation de la farine non marchande, ainsi que le faux tare sur les quarts de farine et de biscuit," et qui règle l'inspection à l'avenir de la farine et farine de bled d'Inde et du biscuit, et qui établit un poids d'étalon pour le bled dans cette Province: et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré avec le *Bill* à la table, où il a été relu par le Greffier.

Sur motion de Mr. *Mure*, secondé par Mr. *Roy Portelance*,

OR-